

PLATEFORME INDIVIDUELLE ULTRA MOBILE Référence : 14034

RESUME

La plateforme individuelle ultra-mobile en aluminium est l'outil idéal pour tous les travaux en hauteur. Elle vous permet d'accéder en toute sécurité à vos éléments en hauteur, en entrepôt, en supermarché, en usine.

Cette plateforme individuelle est robuste, fiable et sécurisante.

Disponible avec 2, 3 ou 4 marches, elle permet d'atteindre une hauteur de travail allant de 2,50 m à 2,95 m.

Poins forts :

- Conforme au Décret 2004-924
- Conforme à la norme PIR, NF 131-7
- Labellisée NF
- Fabrication française
- Garantie 5 ans



DECLINAISONS

Nombre de marches

2

3

DESCRIPTION

Tout savoir sur la plate-forme individuelle ultra-mobile

Idéale pour les travaux en hauteur dans divers environnements (supermarchés, usines, entrepôts), cette plateforme individuelle est ultra-mobile.

Disponible en 2, 3 ou 4 marches, cette plateforme individuelle apporte une hauteur de travail allant de 2,50 m à 2,95 m.

Dotée de 4 roulettes pivotantes brevetées de 80 mm de diamètre, elle assure un déplacement ultra-rapide en position ouverte et même en position fermée grâce à ses 2 roues de déplacements de 100 mm de diamètre. Dès que l'opérateur monte (poids minimum 50 kg), la plateforme s'appuie sur ses 4 pieds pour une stabilité optimale.

Son garde-corps, simple à installer, offre une protection arrière rigide et articulée.

En aluminium et avec un plancher antidérapant de 0,50 x 0,40 m avec plinthes intégrées, cette plateforme individuelle apporte sécurité.

La tablette supérieure de grande capacité, avec sa forme incurvée, permet de travailler au plus près des murs. Pratique et confortable, elle est équipée de 2 crochets porte-seau et d'une poignée de transport intégrée. Cette plateforme assemblée par sertissage peut être accessoirisée grâce à son système de clipsage breveté. La tablette inférieure est conçue pour des fûts de 15 litres.

Facile à plier et à déplier, elle se range aisément grâce à ses dimensions réduites une fois pliée et sa largeur optimisée.

Découvrez toute la gamme de [plateforme individuelle](#) et la gamme [d'escabeaux pour les professionnels](#) pour vos différents besoins.

À quelle norme répond la plateforme de travail mobilier?

Ce que dit la loi :

Le [décret 2004-924](#) encadre les travaux temporaires en hauteur, exigeant qu'ils soient effectués depuis un plan de travail conçu et équipé pour garantir la sécurité des employés. La prévention des chutes est assurée par l'intégration de garde-corps fixes ou intégrés, d'une conception sûre et rigide.

Conforme à la norme NF EN 131-7 :

La norme NF EN 131-7 établit les exigences de sécurité, de conception et de performance pour les échelles mobiles équipées d'une plateforme, destinées à un usage professionnel. Elle assure une utilisation sécurisée pour les interventions fréquentes en hauteur, que ce soit sur des chantiers ou dans des environnements industriels.

Conforme à la norme PIR :

Au-delà de la conformité du matériel aux normes en vigueur, l'utilisation des PIR est soumise à plusieurs conditions :

- Elles sont conçues pour une personne, avec une charge maximale allant de 150 kg à 204 kg en fonction des modèles choisis
- Chaque utilisateur doit connaître la notice technique du matériel
- La force manuelle maximale admissible appliquée au niveau du plancher est de 45 kg pour une PIR
- La hauteur maximale du plancher au-dessus du sol et de hauteur atteinte est respectivement de 2,5 m et 4,5 m pour une PIR

Caractéristiques techniques de la plateforme individuelle ultramobile

Nombre de marches :

- 2
- 3
- 4

Charges maximales : 150 kg

Hauteur de travail :

- 2,50
- 2,70
- 2,95

Hauteur de plancher :

- 2 marches : 0,50 m
- 3 marches : 0,70 m
- 4 marches : 0,95 m

Dimensions dépliées :

- 2 marches : H 1,85 m x L 0,67 m x Ep 0,25 m
- 3 marches : H 2,06 m x L 0,67 m x Ep 0,25 m
- 4 marches : H 2,36 m x L 0,79 m x Ep 0,25 m

Poids :

- 2 marches : 17,9 kg
- 3 marches : 18,9 kg
- 4 marches : 19,9 kg